



# Reconnaître les résultats

Lignes directrices sur la reconnaissance  
publique pour les partenaires de  
développement d’Affaires mondiales Canada



# La visibilité et la reconnaissance

*Affaires mondiales Canada collabore avec les bénéficiaires du financement de l'aide internationale pour accroître la sensibilisation aux contributions du Canada en matière de développement international et montrer comment les résultats de ses efforts de développement contribuent à un monde meilleur.*

Ces efforts racontent une histoire, que ce soit pour aider à mettre un frein à la propagation d'épidémies, offrir du soutien aux réfugiés, fournir une éducation aux filles partout dans le monde, aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et améliorer l'accès aux marchés pour les entreprises locales. Lorsque les partenaires racontent leur histoire en matière de développement et font part de leurs résultats, les Canadiens apprennent comment leurs contributions changent le cours des choses et transforment des vies. Plus important encore, les organisations partenaires peuvent sensibiliser les Canadiens aux questions de développement.

Canada 



## Qu'est-ce que « la visibilité et la reconnaissance »?

Il s'agit de la reconnaissance publique, par les bénéficiaires du financement d'Affaires mondiales Canada, de la contribution du Canada à l'aide internationale, y compris aux interventions en réponse à des crises humanitaires.

Le gouvernement du Canada est conscient que cette reconnaissance contribue aussi à informer et à mobiliser les Canadiens. C'est pourquoi, depuis longtemps, la reconnaissance publique fait partie des exigences liées aux paiements de transfert destinés à des organisations.

La visibilité et la reconnaissance peuvent prendre plusieurs formes. À titre d'exemple, certains partenaires reconnaissent la contribution financière d'Affaires mondiales Canada de l'une des manières suivantes :

- ils font figurer le mot-symbole « Canada » sur les produits de communication et sur les infrastructures créés grâce à l'aide canadienne;
- ils remercient publiquement Affaires mondiales Canada à l'occasion d'événements régionaux, nationaux et internationaux ou de visites de haut niveau au Canada et à l'étranger;
- ils collaborent avec Affaires mondiales Canada à des activités dans les médias sociaux.

Affaires mondiales Canada accorde de l'importance aux résultats que les organisations obtiennent et désire les appuyer en racontant leur histoire, tout en assurant une reconnaissance publique appropriée.

Les présentes lignes directrices ont été conçues pour aider les organismes à reconnaître, dans leurs produits de communication, les contributions

du Canada. Elles servent également de balises aux responsables de projet et de programme qui supervisent tous les aspects des ententes financières, y compris les exigences en matière de reconnaissance publique.

Les activités décrites dans le présent document constituent une marche à suivre pour reconnaître publiquement le financement accordé par Affaires mondiales Canada. Elles doivent être lues de pair avec l'entente financière élaborée pour le projet ou le programme.

Les présentes lignes directrices s'adressent aux publics suivants :

### Publics externes

- organismes non gouvernementaux qui reçoivent un financement du gouvernement du Canada, au pays ou à l'étranger
- partenaires multilatéraux et mondiaux avec lesquels Affaires mondiales Canada élabore une stratégie précise en matière de visibilité et de reconnaissance
- pays partenaires avec qui le Canada entretient de bonnes relations bilatérales et partage des intérêts stratégiques et des programmes importants

### Publics internes

- missions d'Affaires mondiales Canada
- chefs d'équipe de projets de développement
- personnel d'Affaires mondiales Canada



## Lignes directrices en matière de visibilité et de reconnaissance

En règle générale, les ententes financières que signe Affaires mondiales Canada en vue de financer des projets de développement comprennent une clause sur la reconnaissance publique. Cette clause établit les attentes du Ministère en ce qui a trait à la reconnaissance, par les bénéficiaires, du financement public canadien pour réduire la pauvreté et répondre aux crises humanitaires.

Elle sert à indiquer clairement que le financement d'Affaires mondiales Canada doit être dûment reconnu dans les produits et activités de communication tout au long du projet.

### Comment souligner les contributions d'Affaires mondiales Canada à l'aide internationale

De nombreuses activités et de nombreux supports peuvent servir pour répondre aux exigences en matière de visibilité et de reconnaissance : panneaux de projet, publications, rapports annuels, événements, sites Web, médias sociaux, documents de commandite, produits dérivés, communiqués de presse, matériel publicitaire et promotionnel, discours, entrevues, etc. Voici quelques exemples d'activités de visibilité et de reconnaissance que peuvent mener les bénéficiaires du financement du gouvernement du Canada :

- assurer la présence visuelle du gouvernement du Canada sur les affiches et les documents imprimés du projet;
- inclure des citations du gouvernement du Canada dans les communiqués de presse;
- proposer des histoires de réussite aux médias locaux;

- mentionner l'aide du gouvernement du Canada à l'occasion d'événements et de conférences, ainsi que durant les visites officielles au Canada ou sur le terrain;
- afficher la signature du gouvernement du Canada ou le mot-symbole « Canada » sur les sites Web et les plateformes de médias sociaux, lorsque cela est approprié.

### Repérer et planifier les occasions de visibilité et de reconnaissance

Lorsqu'ils reçoivent de l'aide ou du financement d'Affaires mondiales Canada, les partenaires doivent déterminer les possibilités de reconnaissance publique qui s'offrent à eux.

Ils doivent notamment se poser les questions suivantes :

- Quelles activités de communication doit-on prévoir au cours du projet?
- Ces activités offrent-elles une bonne occasion de collaborer avec Affaires mondiales Canada?
- Est-ce que de nombreux partenaires participent au projet?
- Prévoit-on publier un rapport, des brochures ou d'autres documents sur le projet?
- Comment peut-on intégrer la reconnaissance du financement d'Affaires mondiales Canada dans notre site Web et nos plateformes de médias sociaux?
- Y a-t-il des raisons d'ordre sécuritaire et opérationnel ou d'autres raisons valables qui font en sorte qu'une reconnaissance publique serait inappropriée?



## Exemple d'utilisation – Web

A screenshot of the Canada website's homepage. The page features a navigation bar at the top, a search bar, and a sidebar on the left with various news categories. The main content area displays headlines and news articles. A magnifying glass is positioned over the 'Canada' logo, which includes a small Canadian flag. Below the logo, the text reads: "Programme réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise d'Affaires mondiales Canada." The website's footer also displays the 'Canada' logo and some additional text.



## Exemple d'utilisation – document imprimé





# Trucs, astuces et pratiques exemplaires en matière de visibilité et de reconnaissance

En veillant à intégrer la reconnaissance dans leurs activités de communication en cours ou à venir, les bénéficiaires d'un financement peuvent offrir la visibilité et la reconnaissance requises sans frais supplémentaires. Voici quelques conseils et pratiques exemplaires à cet égard pour guider les partenaires financiers :

- intégrer la visibilité et la reconnaissance dans la planification habituelle du travail pour repérer les occasions de reconnaître publiquement le soutien d'Affaires mondiales Canada;
- tenir compte des possibilités de visibilité et de reconnaissance lors de tout événement tenu sur le terrain;
- inclure le pseudonyme Twitter @DevCanada dans les gazouillis reconnaissant publiquement l'aide du Ministère;
- employer des mots-clés coordonnés afin d'amplifier un message commun autour d'un thème particulier, en consultation avec l'équipe des médias sociaux du Secteur des affaires publiques d'Affaires mondiales Canada.

## Faire connaître les résultats et les histoires

Affaires mondiales Canada encourage ses partenaires à attirer l'attention sur leurs résultats dans les pays en développement et à expliquer pourquoi ceux-ci devraient intéresser tous les Canadiens. Les activités de communication, par exemple la publication de photos et de vidéos sur les médias sociaux et sur les sites Web, la

sensibilisation des médias locaux, l'organisation d'activités de la diaspora au Canada, ne constituent que quelques moyens de faire connaître l'histoire et de communiquer les résultats.

Les partenaires peuvent travailler avec Affaires mondiales Canada pour tirer le meilleur parti du potentiel de communication du projet, en collaborant aux activités de communication afin de joindre davantage de personnes et de présenter l'histoire aux Canadiens.

## Approbations

Selon les modalités de l'entente financière, la consultation d'Affaires mondiales Canada ou son approbation peut être nécessaire avant de réaliser toute activité de communication liée au projet.

Les partenaires sont invités à consulter cette entente et à obtenir des directives de leur chef d'équipe de projet, au besoin.



## Reconnaître l'aide d'Affaires mondiales Canada

Dans le cadre des efforts visant à reconnaître adéquatement la contribution d'Affaires mondiales Canada à l'aide internationale, les bénéficiaires du financement sont encouragés à mettre bien en évidence les symboles officiels (ou l'image de marque) du gouvernement du Canada lorsqu'approprié. La présentation d'une image de marque claire et uniforme aide les citoyens à reconnaître, à consulter et à évaluer les politiques, les programmes, les services et les initiatives du gouvernement du Canada.

Les symboles officiels du gouvernement du Canada doivent être présentés d'une manière conforme au Programme de coordination de l'image de marque. On pourra consulter les [spécifications techniques](#) de ce programme dans la page Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à cet effet, à l'adresse [www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/spec-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/spec-fra.asp).

Des exemplaires du mot-symbole « Canada » peuvent être téléchargés en différents formats à l'adresse [www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/wordmark-symbole.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/wordmark-symbole.aspx?lang=fra).

# Canada



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

### Comment obtenir de l'aide?

Pour obtenir de l'aide sur la façon d'utiliser le mot-symbole « Canada », la signature du gouvernement du Canada ou la signature d'Affaires mondiales Canada, il suffit de communiquer avec l'unité responsable de la visibilité et de la reconnaissance à [visibility-visibilite@international.gc.ca](mailto:visibility-visibilite@international.gc.ca).



## Foire aux questions

*Où puis-je obtenir une copie du mot-symbole « Canada », de la signature du gouvernement du Canada et de la signature d’Affaires mondiales Canada?*

On peut obtenir les différents formats du mot-symbole « Canada » ainsi que des signatures du gouvernement du Canada et d’Affaires mondiales Canada à [www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/wordmark-symbole.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/wordmark-symbole.aspx?lang=fra).

*Puis-je apporter des modifications au mot-symbole « Canada », à la signature du gouvernement du Canada ou de celle d’Affaires mondiales Canada?*

Non. Le mot-symbole « Canada », la signature du gouvernement du Canada et celle d’Affaires mondiales Canada ne peuvent être modifiés d’aucune façon. Si vous devez les redimensionner, veuillez à ne pas les déformer à l’horizontale ou à la verticale.

*Puis-je traduire le mot-symbole « Canada », la signature du gouvernement du Canada et celle d’Affaires mondiales Canada dans une autre langue?*

Non. Le mot-symbole « Canada », la signature du gouvernement du Canada et celle d’Affaires mondiales Canada doivent rester en français et en anglais.

*Qu’en est-il du site Web des organismes?*

Le site Web des bénéficiaires du financement doit reconnaître la participation financière du gouvernement du Canada ou celle d’Affaires mondiales Canada, le cas échéant. Le site Web du projet doit également reconnaître le financement du gouvernement du Canada en utilisant le mot-symbole « Canada » conformément au Programme de coordination de l’image de marque.

*Le mot-symbole « Canada » doit-il être plus grand que les autres logos?*

Si Affaires mondiales Canada est le principal donateur, ce symbole doit alors occuper une place prépondérante. Par exemple, il doit être placé en premier ou au-dessus des autres logos. Sa taille peut être plus grande, si la composition le justifie.



*Pour la reconnaissance visuelle d'une contribution d'Affaires mondiales Canada ou d'une entente de partenariat avec ce dernier, est-ce que le mot-symbole « Canada » et la signature d'Affaires mondiales Canada doivent apparaître tous deux sur les documents du projet et sur les produits de communication?*

Non. Un seul symbole officiel doit être utilisé sur les documents du projet et sur les produits de communication du bénéficiaire du financement.

Le mot-symbole « Canada » est l'option préférée, car il peut être affiché en une taille plus grande que la signature du gouvernement du Canada ou celle d'un ministère fédéral. Le mot-symbole « Canada » est aussi facilement reconnu par le public canadien comme étant la représentation symbolique du gouvernement du Canada.

Pour la reconnaissance visuelle de deux ou plusieurs organismes fédéraux, on utilise soit le mot-symbole « Canada » soit la signature du gouvernement du Canada.

Pour en savoir plus sur la reconnaissance visuelle d'une contribution du gouvernement du Canada ou d'une entente de partenariat avec ce dernier, veuillez consulter le Programme de coordination de l'image de marque du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse [www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/index-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/index-fra.asp).

*Chaque produit doit-il comporter un élément de reconnaissance?*

Non. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer ce qui est raisonnable. Par exemple, si Affaires mondiales Canada finance la construction d'une école, la pose d'une affiche durant la construction et d'une plaque à l'achèvement des travaux conviendrait.

*Y a-t-il des exemptions en cas de crise humanitaire?*

La clause relative à la reconnaissance publique n'a pas à être respectée si son application met des vies en danger en raison de problèmes de sécurité ou risque de retarder la prestation d'aide humanitaire.



## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### Contactez-nous :

Affaires mondiales Canada  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Canada

### Téléphone :

1-800-267-8376 (sans frais au Canada)  
613-944-4000 (dans la région de la capitale nationale et à l'extérieur du Canada)

Si vous êtes sourd ou malentendant, ou encore si vous avez un trouble de la parole et utilisez un téléscripteur, vous pouvez accéder au service ATS de 9 h à 17 h, heure de l'Est, en composant le 613-944-9136 (au Canada seulement).

### Télécopieur :

613-996-9709

Site Web : [www.international.gc.ca](http://www.international.gc.ca)  
Courriel : [info@international.gc.ca](mailto:info@international.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

This document is also available in English under  
*Recognizing Results - Public Recognition Guidelines for Global Affairs Canada Development Partners*

FR5-102/2016F-PDF  
978-0-660-05159-8

Imprimé au Canada